

**ARRÊTÉ DEP-2024-013 PORTANT NOMINATION DU JURY DU BACCALAURÉAT
PROFESSIONNEL OPTIQUE LUNETTERIE**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33 et D 337-93 du Code de l'Education ;

Vu l'arrêté du 11 mai 2011 portant création du baccalauréat professionnel Optique lunetterie ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2024-1000 conjoint nommant les présidents de jurys aux baccalauréats professionnels ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du baccalauréat professionnel optique lunetterie pour la session 2024 dans les académies de Paris, Créteil, Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Valérie PROULLE, enseignante-chercheuse

Présidente adjointe :

Madame Emmanuelle LASSEQUIN, enseignante

Enseignants :

Madame Johana TRABELSI

Monsieur Yann FOURMAUX

Madame Sophie DOUMENC TORDJMAN

Monsieur Corentin GASTON

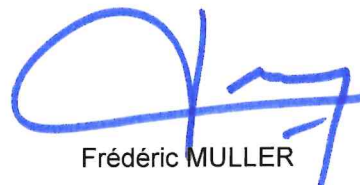
Professionnels :

Monsieur Ilanit BOUKOBZA

Madame Charlotte NORAZ-TRAN

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024


Frédéric MULLER